

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi : 14h / 17h
Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

- Mercredis Lectures : les 16 et 30 mars à 15h30 ; Bébés Lecteurs : le 23 mars à 10h30.
- Initiation au Slam par lesateliersduslam.com, le samedi 2 avril à 10h30 sur inscription.
- Animation réalité virtuelle : Mercredi 20 avril à partir de 14h30.



SOLIDARITÉ UKRAINE

En soutien à l'Ukraine et à ses habitants, la commune de Jonchery sur Vesle en appelle à la solidarité de tous. Dons financiers, dons matériels, accueil des réfugiés... Comment peut-on aider les Ukrainiens restés sur place ou réfugiés dans les pays frontaliers ? Où s'adresser pour faire des dons ?

La commune de Jonchery sur Vesle et le Grand Reims participent à ce mouvement de solidarité. Le Grand Reims va prochainement proposer une aide de 143 000 euros en faveur de l'Ukraine, montant symbolique de 1000 euros par commune.

Au prochain conseil municipal de Jonchery sur Vesle il sera proposé de voter une aide financière supplémentaire.

L'accueil de déplacés ukrainiens :

Si vous souhaitez accueillir des déplacés ukrainiens chez vous, merci de vous rapprocher de la mairie (0326485003).

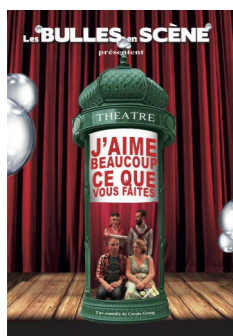
Toutes les personnes qui accueillent directement des réfugiés à leur domicile (famille, amis, etc...) doivent impérativement en faire la déclaration en mairie. La commune apportera un soutien matériel et logistique dans la limite de ses possibilités aux habitants qui hébergeront des familles Ukrainiennes.

Dons financiers et matériels, où s'adresser ?

Retrouvez toutes les adresses mail des associations venant en aide aux Ukrainiens sur le Facebook de la commune :

Village de Jonchery sur Vesle

PROCHAINES FESTIVITÉS



Samedi 26 mars 2022 à 20h30 - Salle polyvalente
« J'aime beaucoup ce que vous faites » par la compagnie Les Bulles en Scène
Entrée libre et gratuite

Vendredi 1^{er} avril 2022 à 20h30 - Salle polyvalente
Concert de François LE ROUX (chansons françaises, hommage à Ray Charles)
Entrée payante : 10 €



Ne pas jeter sur la voie publique



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Mars 2022

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Nous sommes tous bouleversés par l'actualité dramatique et par la détresse des familles ukrainiennes. La commune de Jonchery sur Vesle ne reste pas inactive mais les actions doivent être coordonnées avec les services de la Préfecture ou les associations afin d'apporter une aide efficace correspondant aux besoins. Les offres de logement et les dons pécuniaires sont privilégiés. Toutes les informations se trouvent au dos du document.

Des hébergements ont déjà été proposés sur la commune et nous verrons comment soutenir les familles. Des enfants ukrainiens vont aussi être accueillis dans les écoles et je ne doute pas du soutien qu'ils trouveront auprès de nos écoliers et du corps enseignant.

Comme pendant la pandémie, il faut continuer à mener à bien les projets communaux et à définir les objectifs pour l'année 2022. C'est la période d'élaboration du budget et des investissements à prévoir.

Nous nous efforçons dans la mesure du possible de répondre favorablement aux demandes qui nous parviennent lorsque celles-ci sont légitimes.

Je tenais à rappeler que les compétences : assainissement, voirie, éclairage public et scolaire ont été transférées à la Communauté Urbaine du Grand Reims et ne sont donc plus communales. Ceci ne veut pas dire que nous n'avons plus les moyens d'agir, mais que nous devons composer avec les 142 autres communes.

Nous avons à cœur l'embellissement de notre commune et nous y travaillons. Pour cela, nous avons aussi besoin de chacun d'entre vous. Des plaintes quant aux déjections canines nous sont remontées quotidiennement. L'incivilité de certains propriétaires de chiens est inadmissible. Un petit rappel de savoir-vivre s'impose.

Se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir, en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans, nous l'avons tous vécu. Et même si avec le pied gauche, ça porte-bonheur, il faut se l'avouer, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant. La commune met à la disposition des propriétaires de chiens parce que malgré les avancées technologiques, les chiens ne sont pas encore capables de ramasser leurs besoins tous seuls ! des distributeurs de sacs gratuits. Un geste simple qui permettrait à tous de marcher en toute tranquillité, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds.

En ces périodes troublées, ne rajoutons pas des sujets polémiques inutiles.

Nous allons pouvoir profiter de cette nature qui renaît avec toutes les belles couleurs du printemps. Le soleil redonne le moral et nous donne la force d'affronter cette nouvelle épreuve.

Nos différents modes de communication (Facebook MMEP, site) sont là pour vous informer et non pour débattre de sujets divers. Pour cela, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie. Nous sommes là pour vous accueillir et répondre à vos interrogations.

À bientôt

Le Maire
Nadine Poulain

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h à 12h.

Jeudi de 16h à 18h.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@wanadoo.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché

51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Extraits des délibérations Séance du 02 mars 2022

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Suite à la commission finances du 26 janvier 2022, Le Maire présente une ébauche du budget communal 2022 afin d'en débattre au sein du conseil municipal.

Délibération D_2022_02_01 : AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 avec déduction des restes à réaliser 2021, des dépenses imprévues (chapitre 020), du remboursement des emprunts (chapitre 16) et des reports (chapitre 001) = **479 305 €**
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 119 826 €, soit 25% de 479 305 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : ATELIER COMMUNAL

- Construction atelier communal (art. 231) Total : 119 000 €
TOTAL = 119 000 € (inférieur au plafond autorisé de 119 826 €)
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération D_2022_02_02 : TRANSFERT DE BIENS COMMUNAUX A LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la commune de JONCHERY SUR VESLE est membre de la communauté urbaine du Grand Reims.

Conformément à l'article L 5215-28 du code général des collectivités territoriales le transfert du domaine public des communes nécessaire aux compétences du Grand Reims définies par ses statuts, et des droits et obligations attachés, doit être réalisé en pleine propriété et par accord amiable. Ce transfert ne donne lieu à aucune indemnité.

Les collectivités peuvent céder entre elles des biens issus du domaine public à condition qu'ils gardent leur affectation et soient destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert.

La liste des biens communaux transférables par la commune de JONCHERY SUR VESLE est la suivante :

- Parcelle n° AH 238 : École élémentaire - Rue de la Mairie, surface : 12a 24 ca.
- Parcelle n° AH 239 : École élémentaire - Rue de la Mairie, surface : 1a 42 ca.
- Parcelle ZA 15 : Station d'épuration - Le Moulin de Jonchery, surface : 52a 51ca.
- Parcelle AD 34 : Pompe de relevage, surface 33a.
- Parcelle AD 151 : Pompe de relevage, surface 3a 28 ca.

L'acte de transfert prévoira en outre que les biens désaffectés de leur usage par le GRAND REIMS seront proposés en priorité à la commune.

La présente délibération a donc pour objet :

1) De donner un avis favorable au transfert en pleine propriété par la commune de JONCHERY SUR VESLE à la CUGR de ses biens communaux ci-dessus, ce transfert ne donnant lieu à la perception d'aucune indemnité.

2) D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou pièce nécessaires à ce transfert.

Délibération D_2022_02_03 : SUBVENTION MISSION LOCALE RURALE DU NORD MARNAIS

Madame le Maire présente, comme chaque année, la demande de subvention de la Mission Locale Rurale du Nord Marnais, association "loi 1901" qui accompagne les jeunes demandeurs d'emploi dans la recherche d'emploi ou d'une formation.

La participation demandée des communes est maintenue à 1 € par habitant minimum.

Sur proposition, Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accorder à la Mission Locale Rurale du Nord Marnais, une subvention annuelle de 2 000€.

Délibération D_2022_02_04 : SUBVENTION CONVENTION ASSOCIATION REMOISE LES AMIS DES BETES REFUGE DE REIMS

Madame le Maire présente, comme chaque année, la demande de participation unique forfaitaire pour l'année 2022 d'un montant de 150 € pour l'accueil de chiens ou chats errants sur notre territoire au sein du refuge de Reims pour l'association rémoise « Les amis des bêtes ».

Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accorder à l'association rémoise « les amis des bêtes », une subvention annuelle de 150 €.

Informations diverses

Madame le Maire :

- Le nouvel atelier communal va bientôt être opérationnel. Nous envisagerons la vente de l'ancien atelier. Une évaluation des domaines va être demandée dès que le bâtiment sera entièrement vide.

- Lors d'une visioconférence avec le ministre M. Dupont Moretti, il nous a été assuré que toutes marques de violences physiques, verbales ou via les réseaux sociaux, envers les maires ou élus seraient très sévèrement réprimandées.

- Le maire a signé la Convention Territoriale Globale de services aux familles avec la CAF suite à la délibération du 15 septembre 2021. Son champ d'intervention regroupe les communes de Fismes, Crugny et Jonchery.

Grand Reims

- Voirie : dans le cadre de la programmation voirie 2022, les services du SIEM et de la voirie du Grand Reims sont intervenus pour prévoir l'implantation des candélabres ruelle Prioux entre la rue des Fortes Terres et l'avenue Sagnet.

- Éducation : un état des lieux concernant les écoles et le périscolaire est effectué actuellement par un cabinet missionné par le Grand Reims. Il s'agira ensuite de revoir la carte scolaire.

- Pompiers : une commission a été créée afin de faire un état des lieux également des casernes de pompiers, des effectifs, du matériel. Certaines casernes sont de la compétence Grand Reims, d'autres du SDIS (Service Département d'Incendie et de Secours)

Dans chacun de ces conseils d'orientation ou au sein des commissions à l'échelle du Grand Reims, la commune est représentée.

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

Le plan avec le positionnement des entreprises de la commune est disponible sur le site internet de la commune dans la rubrique **Vie municipale / Plans commune**. Ce plan reprend les entreprises dont le siège social est situé à Jonchery sur Vesle et qui se sont fait référencées. Il n'est pas trop tard pour une prochaine publication.

Le bulletin municipal revenant sur les activités 2021 est bouclé et en cours d'impression. Il sera distribué courant mars.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :



Le printemps arrive lentement mais sûrement et de belles couleurs commencent à égayer nos parterres et bacs fleuris .

La commande de fleurs pour l'été est validée et nous aurons le plaisir de partager ce moment ensemble pour ceux qui le souhaiteront. Le fleurissement aura lieu le vendredi

19 mai et le samedi 20 mai au matin. Celui du parc sera ouvert aux personnes souhaitant participer. D'autres projets poussent également, l'embellissement du bassin du parc, la décoration des gabions et d'autres actions. N'hésitez pas à nous faire suivre vos idées.

Monsieur Christophe NILLESSE, Adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

La commission s'est réunie le 26 Février dernier. Exceptionnellement, nous n'avons évoqué qu'un seul thème de travail à savoir : lancement de notre projet relatif à la modernisation et au développement des équipements de vidéoprotection de la commune. En effet, il nous semble important maintenant de travailler sur ce sujet et de commencer, avec le support de plusieurs référents experts, une étude globale sur l'année 2022.

Par ailleurs, trois mois après sa mise en service, nous souhaitons vous partager les premières données extraites du radar pédagogique implanté Route Nationale

La vitesse moyenne des 228 000 véhicules mesurés dans le sens entrant est de 42,79 km/h ; nous constatons cependant que presque 16 % des automobilistes dépassent la vitesse autorisée.

La vitesse moyenne des 88 000 véhicules mesurée dans le sens sortant est de 46,09 km/h, mais cette fois, 30 % des automobilistes dépassent la vitesse autorisée.

Nous en profitons donc pour rappeler que la vitesse à respecter est de 50 km/h maximum.

Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :

Bâtiment technique communal : Quelques malfaçons et imperfections sont à refaire avant que les employés techniques communaux n'investissent totalement les lieux. Le déménagement de l'ensemble du matériel technique est en partie terminé.

Toiture de la médiathèque : Suite à la tempête fin février, un morceau de zinc d'un arêtier de la toiture s'est envolé et est tombé dans la cour de l'école. Merci à Daniel Chauvière pour sa réactivité et son intervention.

Escalier Salle Polyvalente/AFR : La pierre endommagée de l'escalier a été changée et le reste des marches complètement décapées et nettoyées.

Madame Maryline HUBIER, Conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative:

Nous avons reçu de toutes les associations le dossier simplifié de demande de subvention. Nous les accueillerons dans la matinée du samedi 05 mars.

La soirée quiz du 05 mars animée par Ruben se déroulera en 3 parties. Des lots donnés gracieusement par les commerçants du village seront offerts aux gagnants. Ouverture des portes à 20h30. Début du quiz à 21h00.

Une soirée jazz est également prévue dans la salle polyvalente le 1er avril à 21h00. L'entrée sera de 10 €.

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

Notre 1^{er} trimestre de la programmation 2022 s'achève ce mois-ci avec bon nombre d'animations :

- un atelier calligraphie le mercredi 9 mars.
- la découverte de la LSF les samedis 12 et 19 mars
- les rendez-vous "lectures" et "Bébés lecteurs" du mercredi

- la venue, pour la première fois dans notre commune, de la compagnie "Les Bulles en scène". Elle jouera sa nouvelle pièce "**J'aime beaucoup ce que vous faites**" le **samedi 26 mars à 20h30, à la salle polyvalente**. Vous vous régalez de rires. **L'entrée de la pièce de théâtre est libre et gratuite**.

Pour satisfaire nos jeunes lecteurs, un important renouvellement du fonds jeunesse a été effectué. Nous n'en avons pas pour autant oublié les adultes : grâce au passage de la BDM et aux achats habituels, ce sont de multiples nouveaux ouvrages à emprunter!

FEUX DE JARDIN



Les beaux jours arrivent et le nettoyage des jardins est au programme. Il est rappelé que les feux de jardin sont **strictement interdits !**

Merci de votre compréhension.

**Le prochain conseil municipal
se déroulera le mercredi 23 mars 2022
à 20h00**